Image not found or type unknown

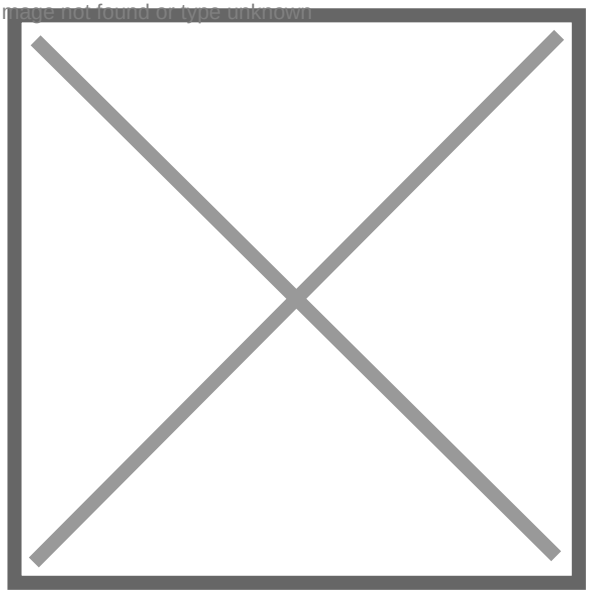

Est il possible de faire diminuer les frais d huissiers

Par **imenk1**, le **23/08/2013** à **15:32**

Bonjour,

En 2011, j ai via le JEX demandé des délais de paiement pour un prêt perso+ revolving contracté au LCL. Ce dossier était déjà dans les mains d un huissier qui ne voulait rien entendre pour échelonner ma dette qui s élevait en principal à 5012e en tt.

J ai donc obtenu des délais et aujourd'hui j ai déjà réglé 3120€ mais l huissier me réclame encore 3256€. Je ne vais jamais m en sortir ..... alors je me demande s il est possible de faire une demande de diminution de ces frais par un autre intervenant que l huissier qui lui n acceptera pas car déjà il ne voulait pas de mon échelonnement avant le JEX.

Je vous remercie de votre aide.
A vous lire.
Cordialement.

Par **amajuris**, le **23/08/2013** à **16:20**

bjr,
comme vous parlez de jex c'est que votre créancier vous a assigné au tribunal pour le paiement de votre dette et que vous avez été condamné à payer.
dans ces conditions à votre dette s'ajoutent les intérêts de la somme due et les frais de recouvrement que sont les frais d'huissiers.

donc plus vous mettrez de temps à rembourser plus vous paierez des intérêts et des frais.
vous trouverez sur ce lien, un document sur le tarif des huissiers:
http://www.conso.net/bases/5_vos_droits/1_conseils/conseil_725_fj100-tarifs_huissiers_i.pdf
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés